

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 792

Artikel: Rectification

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DE-CI, DE-LA

Nations Unies

Mme Kraemer-Bach, avocate à Paris, une amie de notre journal auquel elle a collaboré, fait partie de la délégation française à l'Assemblée des Nations Unies. La délégation comprend encore Mmes H. Lefauchois, G. Peyrols, Hélène Campinchi et Labeyrie.

*

L'Assemblée générale des Nations Unies a nommé, à la présidence de la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles, Mme Figueroa (Chili) dont nous avions déjà noté les interventions remarquées à la session du Conseil économique et social à Genève, cet été.

Angleterre

Lors des dernières élections anglaises, sur un total de 1375 candidats qui se présentaient, 74 étaient des femmes. Sur les 625 élus, il y a 17 femmes :

Parti travailliste : Miss Alice Bacon, Mrs Bradcock, Miss Elaine Burton, Mrs Castle, Mrs Corbet, Mrs Cullen, Miss Heribson, Miss Jenny Lee, Mrs Mann, Dr Edith Summerskill, Mrs White.

Parti conservateur : Viscomtesse Davidson, Mrs Hill, Miss Hornby-Smith, Miss Horsbrugh, Lady Tweedsmuir, Miss Irene Ward.

*

Miss Florence Horsbrugh a été nommée ministre de l'éducation dans le nouveau cabinet Churchill.

*

Miss Hornby-Smith a été nommée secrétaire parlementaire au ministère de la Santé.

*

Le corps de police de Londres compte actuellement 340 agents qui, dans leur uniforme seyant et bien coupé peuvent être fiers du travail accompli par elles et de l'approbation du public.

Allemagne

Le Bundestag, à Bonn a désigné quinze juristes qui feront partie de la plus haute cour de justice du pays. Parmi eux, on compte une femme Dr Erna Scheffler-Landschichtat, de Dusseldorf.

*

Dr Scheffler avait l'an dernier, à l'assemblée annuelle des juristes d'Allemagne, présenté une résolution en faveur de la révision de la loi sur la famille.

Israël

La loi — adoptée en juillet par le Parlement — qui consacre les droits politiques féminins, concerne non seulement les femmes juives, mais encore les femmes arabes.

Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.

Glané dans la presse...

Le féminin dans les noms de professions

Article paru dans le „Monde“

La question est d'importance, et je comprends que nombre de lecteurs me demandent d'y revenir. Le féminisme dans ses conquêtes a marché à pas de géant ; la grammaire, cette tardigrade, ne l'a pas suivi qu'à distance et comme à contre-cœur. De sorte qu'à l'heure actuelle il y a disproportion entre les besoins et les moyens. Le français veut des féminins, et il en manque pour désigner des professions exercées plus ou moins récemment par les femmes.

L'équilibre ne saurait être rétabli rapidement. Je conçois que l'Académie, qui s'est toujours proclamée le greffier de l'usage, hésite à édicter des usages qui risqueraient de soulever, même dans son sein, des oppositions. C'est donc aux usagers — guidés par les grammairiens, les écrivains et les techniciens qui ont le sens de la langue — à préparer les solutions et à éduquer le public, chacun dans sa sphère. On me demande d'intervenir : je ne veux pas me réuser, tout en craignant qu'on ne m'écoute guère... Mais le grain peut lever à la longue.

Le problème est d'abord d'ordre psychologique. Quand on aura persuadé les femmes, les intéressées, que le féminin n'est pas une déchéance — au contraire — le terrain sera libéré d'une lourde hypothèque.

France et Territoires d'Outre-mer

Le général de Latte de Tassigny a remis la Croix de guerre à neuf membres du personnel féminin des forces d'Extrême-Orient.

Trois citations à l'ordre de l'armée ont été décernées, dont celle du médecin capitaine André Valérie, assistante de neuro-chirurgie, parachutiste et pilote d'hélicoptère, qui a opéré des blessés à proximité de l'ennemi, où elle a pratiqué vingt-huit interventions chirurgicales et a été volontaire pour se faire parachuter sur des postes isolés.

*

Il y a quelques mois, à l'Assemblée nationale française, une députée, Mme Verger, a défendu avec éloquence la nécessité de rendre obligatoire l'instruction des filles dans les territoires d'Outre-mer. Elle a rappelé les efforts et les déclarations de plusieurs femmes éminentes dans les pays arabes eux-mêmes, tels le Maroc, l'Egypte, l'Irak : « La femme est la mère de l'homme. Si elle était instruite, ses enfants deviendraient utiles à leur peuple ». « Le gouvernement irakien a établi un programme d'instruction pour les deux sexes, en vue de préparer des générations de jeunes gens et de jeunes filles et de les familiariser avec les armes de la vie qui ont assuré le succès aux nations modernes ». Il faut que les jeunes filles et les garçons soient au même régime scolaire afin que les nouvelles générations de femmes cessent d'être des créatures ignorantes et soumises à l'arbitraire politique et social ».

Grèce

Le Conseil des femmes grecques a demandé, une fois de plus, les droits politiques complets — et non seulement municipaux — au moment des élections de septembre.

Océanie

Mrs Grounds a été élue député en Tasmanie le 30 septembre dernier, c'est la seconde femme qui obtient un siège dans le Parlement de ce pays.

Suisse

Les Amies de la jeune fille viennent de perdre un de leurs membres particulièrement actif et dévoué du Comité central, Mlle Louise Rivier.

*

M. Pierre Verdron, rédacteur en chef de *Fribourg Illustré*, un excellent journaliste, un écrivain et poète de talent aussi, est décédé récemment. Maintes fois il avait témoigné à notre journal sa sympathie féministe, nous lui gardons un souvenir reconnaissant.

Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

Pro Juventute commence aujourd'hui sa vente des timbres et cartes de vœux



Le timbre de 5 centimes
représente l'effigie de
celle qui a créé notre
„Heidi“ nationale.

Johanna Spyri

On célèbre, cette année, le 50me anniversaire de la mort de Johanna Spyri, l'auteur de Heidi, la créatrice du personnage de la petite montagnarde de Suisse célèbre dans le monde entier.

Cet écrivain zurichois dont les récits ont appris à notre jeunesse la joie ressentie à la montagne, qui a contribué à développer en nous l'amour de la vie simple et sobre que l'on mène sur l'alpe, méritait que cet hommage lui fut rendu.

Johanna Heusser a grandi au milieu de frères et sœurs, dans une joyeuse atmosphère familiale, sur les hauteurs de l'Hirzel ; le vent chantait dans les sapins et l'on entendait la Sihl couler dans la vallée. Son père, médecin passionné de sa vocation, sa mère, Meta Heusser, esprit cultivé et femme de cœur, se réjouissaient de voir se développer la personnalité de leurs enfants et avaient garde de s'y opposer.

Sans l'Hirzel, sans ce paysage tant aimé, comment se faire une idée de Johanna Spyri ? La famille, le village, sont au centre de ses récits. Les fermes à pignons, les petits jardins fleuris, le clocher rouge et pointu se profilant sur le ciel bleu, elle ne les a jamais oubliés.

Plus tard, devenue l'épouse du paisible et digne greffier municipal de Zurich, Johanna Spyri rêve aux fenêtres du bel Hôtel de Ville qui est la demeure officielle des époux. Son cœur n'a pas assez reçu et il lui reste l'évasion des songes. Après des années de calme bonheur, elle perd son fils unique puis, peu après, son mari. La femme solitaire et durablement éprouvée avait alors grand besoin de pouvoir se réfugier dans son royaume consolant ! Là fleurit la joie immuable et le cœur se reprend à vivre. Là il fut donné à Johanna Spyri de mettre de nouveau des mains d'enfants dans les siennes, d'orienter des destinées vers le bien, de les préserver du mal, de construire.

Les roses du jardin de Madame Meta refléteront dans ses livres. Le pays de la jeunesse et son vent frais, son beau paysage, la maison de famille toujours accueillante, furent les compagnons de la femme silencieuse, ennemie de tout ce qui était clinquant et ostensible. C'est là qu'elle trouve sa vraie patrie et son climat d'élection.

Ele mourut le 7 juillet 1901.

Remercions-la de s'être mise, malgré son grand talent, uniquement au service des jeunes. Le grain qu'elle a semé est tombé dans une bonne terre.

Depuis plus d'un demi-siècle, les livres de Johanna Spyri sont aimés des générations qui se succèdent. Nulle frontière politique ou linguistique n'a pu arrêter leur succès. Tant que l'être humain aura la nostalgie d'une vie simple et qu'il sera sensible aux beautés et aux tristesses du monde, tant qu'il joindra les mains, il trouvera dans de tels livres un trésor inestimable pour son cœur et son esprit.

Adaptation d'un texte d'Olga Meyer

Protection des enfants placés

La Commission d'étude de la protection des enfants placés, qui travaille dans le cadre de la Conférence nationale suisse de Service social, avait préparé il y a quelques années un projet de statut des enfants placés qui donnait des directives fort utiles à tous ceux ayant à s'occuper de tels placements.

Cette commission complète aujourd'hui très heureusement son étude de base en publiant des instructions précisant quels sont les droits et les devoirs des organes de placement et de surveillance, ainsi que des parents nourriciers.

L'enfant qui doit être placé sera préparé tout d'abord au changement de milieu auquel on va le soumettre. On réduira ainsi les malentendus et les révoltes possibles. D'autre part, on tiendra compte des conflits affectifs qui pourront naître du fait que l'enfant sera dès lors partagé entre ses attaches familiales naturelles et ses sentiments vis-à-vis des parents nourriciers. On s'efforcera également de parer à cette dualité.

La famille nourricière, elle, devra être mise exactement au courant de la personnalité de

l'enfant, du temps pendant lequel il lui sera confié, des diverses modalités réglant son séjour (visites des parents, compétences du représentant légal des organes de protection, etc.), ainsi que de ses propres responsabilités (art. 333 du Code civil). Les questions de pension, de vacances, de contrôle, sont encore abordées.

Enfin les tâches des surveillantes d'enfants placés, leurs compétences, les qualités de tact et de compréhension qui leur sont demandées, font l'objet d'articles détaillés.

Les auteurs ont tenu largement compte, dans ces instructions, de la psychologie de l'enfant et de celle des familles nourricières ; leurs conseils sont empreints de bon sens et de respect humain. Nous croyons que leur vœu de voir le public s'intéresser au problème des enfants qui doivent être élevés loin de leur famille mérite de rencontrer une large audience. Souhaitons que nombreuses soient les familles ayant le sens pédagogique et les qualités de cœur requis, prêtes à accueillir un enfant.

H. S. M.

brillantes avocates conférencières.

Bien entendu il ne s'agit pas de réhabiliter des termes devenus péjoratifs. Mais *doctoresse* n'est pas de ce nombre : on va chez la doctoresse, telle cliente préfère la *docteur* ou *la doctesse* ; féminin de deux noms devenus synonymes dans une acceptation précise, le mot n'en est que plus nécessaire. J'avais un ami, mort récemment, qui, en parlant de sa femme, qu'il admirait beaucoup, disait toujours « la doctoresse ». Eh bien ! oui, docteur qui me demandez mon avis, je suis partisan de *doctoresse* : contribuez à répandre le terme autour de vous et à écartez des préventions injustes.

J'ai protesté naguère (24 mars 1948) contre l'appellation « Madame le président » qui tend à s'accimater au Parlement. Une femme qui présidait une société a toujours été appelée présidente ; on se rappelle peut-être Mme du Gast, présidente de la Société protectrice des animaux. *Adjointe, conseillère*, et bien entendu *candidate* vont de soi, et je concorde au correspondant qui me signale le fait que *le Monde* (19 décembre 1950) a eu tort d'appeler Mme Petit « un adjoint communiste » (à Roanne). L'autre phrase incriminée « *Le candidat communiste, Mme Petit...* », peut se défendre : car il s'agit d'abord d'un candidat *in abstracto*, donc la personnalité et le sexe sont ensuite précisées.

Je préconise aussi *députée*, et je l'écris. Qui osera — bravant le respect humain — donner l'exemple pour *ingénieur, professeur, auxquelles on s'habituera vite* ? Pour les masculins terminés par e muet il suffirait en général de changer d'article : la

juge choque, mais on s'y accoutumerait comme on s'est accoutumé à voir une femme prendre place dans un tribunal (serions-nous plus routiniers en matière de grammaire que d'institutions ?). En tout cas la *maire* est impossible (combiné de mauvais tours nous joient les homonymies !). Il faudrait réhabiliter *mairesse*. Y parviendra-t-on ? Souhaitons-le.

Albert Dauzat.

Rectification

Nous nous excusons d'une omission qu'on peut remercier dans l'article sur la Bibliothèque du Château d'Oron, para le 3 novembre, dans le Mouvement Féministe. Ce ne sont pas trois jeunes stagiaires seulement qui ont effectué ce travail, mais bien quatre, il faut donc ajouter aux noms déjà cités, celui de Mme Catherine Bovet.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LÉMANIA
LAUSANNE

TÉLÉPHONE
23.05.12

45 professeurs
métiers de spécialité
programmes individuels
gain de temps